Gestion Financière Privée

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

GEFIP EUROLAND ISR, Action P **(FR0014006Z05) |** Compartiment de GEFIP SELECT
Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par Gestion Financière Privée (GEFIP)

Nom de l'initiateur : Gestion Financière Privée
Site internet : www.gefip.fr
Contact : Appelez le +33 (1) 42 96 57 37 pour de plus amples informations sur le produit.
Autorité compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Gestion Financière Privée en ce qui concerne ce document d'informations clés
Gestion Financière Privée est agréée par la France sous le numéro GP-90043 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Date de production : 01/01/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : GEFIP EUROLAND ISR est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments : GEFIP SELECT. Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Objectifs : le Compartiment GEFIP EUROLAND ISR a un double objectif : construire un portefeuille en sélectionnant des titres présentant des perspectives de valorisation les plus attractives avec un risque ESG significativement inférieur à celui de son univers d'investissement (sociétés de la zone euro cotées dont la capitalisation boursière est supérieure à 500M€).
Afin de respecter les contraintes à l'éligibilité du PEA, 75% des actifs nets seront investis en actions de sociétés ayant domicilié leur siège social dans un pays de l'Union Européenne, et au moins 50% dans l'Euroland.
La SICAV poursuit une stratégie « Best in Universe » suivant une approche d'amélioration de note. Ainsi, la note ESG de celui-ci doit être meilleure que la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées, sans contraintes sectorielles (cf : paragraphe « Approche ESG »). L'équipe de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son univers d'investissement. Au sein du compartiment plus de 90% des encours investis disposent d'une notation extra financière.
Le compartiment privilégie l'investissement dans les entreprises dont la capacité de développement, l'attractivité de l'industrie et la solidité financière, sont selon son analyse insuffisamment valorisées. Pour opérer, le compartiment dispose d'informations obtenues auprès de diverses sources de données financières et d'analyses prévisionnelles fournies par des bureaux d'analyses « sell-side » avec lesquels elle maintient des accords depuis de longues années.
En complément de l'analyse financière, le compartiment intègre des critères extra-financiers dans sa politique d'investissement. Le compartiment intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille. Il privilégie une approche « amélioration de note », et vise ainsi à avoir une note moyenne supérieure à celle de son univers d'investissement après exclusion des 20% moins bonnes notes de celui-ci sans contraintes sectorielles (Best in Universe). Pour ce faire il utilise une classification interne reposant sur les notations ESG du bureau d'étude Sustainalytics. Ces notations reflètent l'exposition d'une entreprise au risque ESG. Cette exposition dépend de l'industrie dans laquelle elle opère, les efforts de la direction pour adresser les différents enjeux extra-financiers auxquels elle fait face et l'émergence de controverses.
L'exposition aux risques extra financiers fournie par le bureau d'étude s'échelonne de 0 à 100. Une exposition inférieure de 20 reflète un risque ESG faible voire inexistant. Une exposition au-dessus de 30 traduit un risque significatif. Sur la base de cette exposition au risque extra-financier nous organisons notre univers d'investissement en 100 catégories.
La catégorie 1 rassemble les entreprises les moins risquées d'un point de vue ESG et la catégorie 100 les plus risquées. Sur la base de cette classification le gérant assure la sélection de titres selon trois étapes :
1/ Exclusion du champ d'investissement des entreprises les plus controversées (controverse de niveau 5 selon l'échelle de notation des controverses établie par Sustainalytics; 5 étant le niveau de controverse maximal auquel peut être exposé une entreprise). Nous n'investissons pas dans les sociétés avec une note ESG de 100.
2/ Identification des entreprises présentant des potentiels de revalorisation significatifs
3/ Sélection des entreprises présentant les risques extra financiers les plus faibles
Il en découle un portefeuille concentré (30-40 valeurs) présentant une note moyenne significativement meilleure que celle de la moyenne de l'univers. Cette note, structurellement en dessous de 40, sera meilleure que la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.
Au sein du compartiment plus de 90% des investissements disposent d'une notation extra-financière.
Le gérant intègre dans son analyse des informations relatives aux critères ESG provenant de fournisseurs d'informations tiers qui peuvent s'avérer être incomplètes, inexactes, indisponibles. Ainsi la gestion peut être amenée à intégrer ou écarter une valeur au sein du portefeuille au regard d'éléments non exhaustifs, inappropriés ou non disponibles.
Le Compartiment bénéficie du label d'Etat ISR.

Le Compartiment est investi à minima à 75 % sur les marchés des actions ou titres assimilés éligibles au PEA, de sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne dont dans les pays de la zone euro à hauteur de 50% minimum de l'actif net.
Afin de limiter l'exposition au risque actions en cas d'anticipation défavorable du marché ou gérer sa trésorerie, le compartiment pourra détenir, jusqu'à 25 %, directement ou indirectement des obligations ou instruments du marché monétaire émis tant par des émetteurs publics que des émetteurs privés. Pour réaliser son objectif, le Compartiment pourra investir au maximum 10% de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC. L'exposition au risque de change hors zone euro pourra représenter jusqu'à 50% de l'actif net du compartiment dont 25% sur les devises des pays membres de l'OCDE hors Union européenne.
Des instruments financiers peuvent être utilisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action, de taux, de crédit et/ou de change. Le gérant pourra intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et engager jusqu'à 100% de l'actif de l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : La SICAV s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus de la SICAV.
Assurance : Non-applicable.
Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : La SICAV est créée pour une durée de 99 ans. Elle peut décider de sa dissolution ou fusion à son initiative.
Dépositaire : CACEIS Bank.
Informations complémentaires : Les statuts et les rapports annuels et semestriels de la SICAV sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact@gefip.fr. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion.
Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et centralisées chaque jour ouvré jusqu'à 11h30, heure de Paris (J), auprès de CACEIS BANK et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
La valeur liquidative est établie chaque jour (sur la base des cours de clôture), à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des Marchés français (calendrier officiel EURONEXT) à savoir les 1er janvier, 29 mars, 1er avril, 1er mai, 8 mai, 9 mai, 10 mai, 20 mai, 15 août, 1er novembre, 11 novembre, 24 décembre, 25 décembre, 26 décembre, 31 décembre. Dans ces cas, elle est calculée le jour ouvré précédent.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur synthétique de risque

Risque le plus faible ⟵ ⟶ Risque le plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans.Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque 5 sur 7 qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de la SICAV :
Risque de crédit : La SICAV investit dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer. Il existe donc un risque que l'émetteur ne puiss e pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des obligations ou bien des instruments dérivés liés à cet émetteur peut baisser.
Risque de liquidité : La SICAV investit dans des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marché peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €
Scénarios :

		Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans** *(Période de détention recommandée)*
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	1 556 €	3 004 €
	Rendement annuel moyen	-84,34%	-21,38%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	6 952€	7 002€
	Rendement annuel moyen	-30,48%	-6,88%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9 921€	10 328€
	Rendement annuel moyen	-0,79%	0,65%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 438€	14 861€
	Rendement annuel moyen	44,38%	8,25%

Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre mars 2015 et mars 2020.

Le scénario neutre s'est déroulé durant la période entre janvier 2019 et janvier 2024.

Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre juin 2016 et juin 2021.

Que se passe-t-il si Gestion Financière Privée n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investissement dans une SICAV n'est pas garanti ni couvert par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie. Les actifs de la SICAV sont détenus sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SICAV chez le dépositaire. Par conséquent, le défaut de la Société Gestion Financière Privée n'aurait pas d'impact sur les actifs de la SICAV. La revente des actions, le capital et les revenus de la SICAV ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend cette SICAV ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- ✓ Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- ✓ 10 000 EUR sont investis

Gestion Financière Privée

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Investissement de 10 000 € **Scénario**	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans** *(Période de détention recommandée)*
Coûts totaux	691 €	1 455 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,91%	2,91%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,7 % avant déduction des coûts et de 0,65 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	5 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,57 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	157 €
Coûts de transaction	0,34 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	34 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :
• Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de Gestion Financière Privée – 223 rue Saint-Honoré – 75001 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.gefip.fr.
• Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : https://www.gefip.fr
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : **10 ans** en fonction de la date de création de l'action.
Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur : https://www.gefip.fr
Informations relatives à la finance durable : https://www.gefip.fr